

PROCES-VERBAL No 15
de la séance du Conseil Intercommunal de l'ERM
mercredi 23 septembre 2020
Salle communale de Vuflens-le-Château

Présidence

M. Philippe HENRIOD, Président, ouvre la séance à 20 h.

Le Président salue Mme la Syndicque de Vuflens-le-Château, les membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction de l'ERM ainsi que les employés de l'ERM. Il informe que la séance sera enregistrée et que le masque, en cette période de Covid-19, n'est obligatoire qu'à partir de 50, il ne sera donc porté que lors des déplacements dans la salle. Il passe la parole à la Secrétaire pour l'appel.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Présentation de la Commune hôte
3. Assermentations
4. Approbation de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal No 14 du 24 juin 2020
6. Préavis et rapport de la Commission des finances :
 - Préavis No 04/2020 – « Budget de l'exercice 2021 »
7. Préavis et rapport de la Commission ad hoc :
 - Préavis No 03/2020
Demande de crédit de CHF 622'000.-- TTC, pour la réhabilitation de la STREL de la « Combaz » et la reconstruction de sa conduite de refoulement sur la Commune de Denges
 - Préavis No 05/2020
Demande de crédit de CHF 1'380'000.-- TTC, pour la reconstruction d'un tronçon du collecteur « Autoroute 87 » - Etape II sur la Commune de Lonay
8. Elections statutaires :
 - Deux membres de la Commission des finances
9. Communication du bureau
10. Communications du Comité de direction
11. Questions, vœux et divers

1. Appel

Il ressort de l'appel que 20 délégués sont présents.

Excusés : Mmes Sylvie PODIO, Patricia CORREIA DA ROCHA, MM. Pierre-Marc BURNAND,

Oscar GROS, Philipp GLOOR, Charles-Henri DE LUZE, Edmond PIGUET, Gérard ZBINDEN,

Absents : MM. Jean-Luc FIECHTER, Christian VIANDE, Thi NGUYEN, Philippe PERNET.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Le Président déclare la séance ouverte.

2. Présentation de la Commune hôte

Mme la Syndic Anne-Christine GANSHOF, au nom des autorités, souhaite la bienvenue à Vufflens-le-Château. Elle explique qu'à l'endroit de l'actuel château que tout le monde connaît, il y avait des fortifications autour de l'an 1000. Henri de Colombier, dont l'épouse était propriétaire du château féodal, l'a fait démôir puis reconstruire un château digne de leur rang. Ce château du moyen-âge est fait de briques probablement venues d'Italie, technique révolutionnaire qui permettait une meilleure résistance aux tirs d'artillerie par rapport aux murs en pierres. Les propriétaires actuels sont la famille de Saussure, propriété privée qui ne se visite pas mais qui s'admire de partout de la région.

Vufflens-le-château est bien desservi par un train qui amène à Morges toutes les 30 minutes, chaque habitant étant à moins de 500 m. d'un des deux arrêts. La Municipalité a à cœur l'entretien de ses monuments historiques comme le Temple, en particulier ses deux cloches dont l'une date des alentours de 1400. Elles ont beaucoup de valeur si on s'en réfère aux textes et images qui se trouvent dessus.

L'école de Vufflens-le-Château a 30 ans et comprend 6 classes dont seulement 3 sont occupées mais l'enjeu étant de garder l'école au village, une cantine y a été créée et l'accueil en continu a pu être proposé depuis déjà 2 ans.

La commune s'étend sur 227 hectares en majorité pour la culture de la terre et des vignes. Le 99% de la population travaille sur l'arc lémanique. A cause des centres commerciaux et de la faible distance jusqu'à Morges qui est de 4 km seulement, les commerces sont officiellement vides dans le village. Il n'y a plus de café, plus de tea-room, plus de poste, mais un restaurant gastronomique réputé.

L'animation est apportée par les sociétés locales et la Municipalité qui proposent également des manifestations (hors Covid-19), ce qui permet d'affirmer qu'il fait bon vivre à Vufflens-le-Château.

Mme la Syndic Anne-Christine GANSHOF souhaite une bonne assemblée et se retire.

Mme Eva FROCHAUX arrive en cours de présentation, le nombre de délégués est maintenant 21.

3. Assermentations

M. Philippe HENRIOD informe des démissions de Mme Mélyny BLANCHARD, déléguée de Morges et de M. Christophe CARTIER, délégué d'Ecublens.

Le Président annonce que la déléguée de Morges est Mme Claudine DIND et attend la proposition pour Ecublens.

M. Christian MAEDER explique que le Conseil d'Ecublens n'ayant pas encore eu sa séance, le conseiller remplaçant M. Christophe CARTIER n'a pas encore été nommé mais dès que ce sera le cas, l'information sera donnée par écrit.

Le Président fait lever l'assemblée, lit le texte d'assermentation et assermente Mme Claudine DIND.

Le Conseil intercommunal se monte maintenant à 22 Conseillers.

4. Approbation de l'ordre du jour

Le Président demande si quelqu'un souhaite une modification. Ce n'est pas le cas.

A l'unanimité, l'ordre du jour est approuvé, il sera suivi tel que proposé.

5. Approbation du procès-verbal No 14 du 24 juin 2020

Le Président dit que le procès-verbal No 14 du 24 juin 2020 a été envoyé, chacun a pu le lire et demande si quelqu'un en souhaite la lecture.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote à main levée.

Le procès-verbal No 14 du 24 juin 2020 est accepté avec une abstention.

6. Préavis et rapport de la Commission des finances

- Préavis 04/2020 – Budget de l'exercice 2021

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission des finances, M. Joseph WEISSEN, délégué de Morges.

M. Joseph WEISSEN lit les conclusions du rapport.

Le Président donne la parole, elle n'est pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote à main levée.

A l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis No 04/2020 du comité de direction,
 - lu le rapport de la Commission chargée de son étude,
- DECIDE
- d'adopter le budget de l'exercice 2021 tel que présenté par le Comité de direction.

7. Préavis et rapport de Commission ad hoc:

- Préavis No 03/2020
Demande de crédit de CHF 622'000.-- TTC, pour la réhabilitation de la STREL de la « Combaz » et la reconstruction de sa conduite de refoulement sur la Commune de Denges

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission.

M. Pierre-André BRUCHEZ, délégué de Denges, président-rapporteur de la Commission, lit les conclusions du rapport.

Le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote à main levée.

A l'unanimité,

Le Conseil intercommunal de l'ERM

- vu le préavis N° 03/2020 du Comité de direction,
 - lu le rapport de la commission chargée de son étude,
- DÉCIDE
1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 622'000.-- TTC, pour la réhabilitation de la STREL de la « Combaz » et la reconstruction de sa conduite de refoulement sur la Commune de Denges,
 2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
 3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

- Préavis No 05/2020
Demande de crédit de CHF 1'380'000.-- TTC, pour la reconstruction d'un tronçon du collecteur « Autoroute 87 » - Etape II sur la Commune de Lonay

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission ad hoc.

M. Michel BORBOËN, délégué de Lonay, président-rapporteur de la Commission, lit les conclusions.

M. Jean-Michel DURUZ, délégué d'Echichens, relève que la participation de l'ERM sera de 30% et demande à combien se monte l'apport financier de la Commune d'Echandens.

M. Christian MAEDER demande à M. Tony REVERCHON, directeur de l'ERM, d'apporter la réponse.

M. Tony REVERCHON explique que la participation d'Echandens est d'environ CHF 205'000,00, le solde de son apport d'entrée sera versé en fonds propres pour l'ERM comme cela avait été fait par les autres Communes dans les années 1970 et est également, fruit du hasard, d'environ CHF 205'000,00.

Mme Eva FROCHAUX, déléguée de Morges, voudrait des explications concernant la mutualisation du collecteur par rapport à la commune de Lonay.

M. Tony REVERCHON explique les différents tronçons des travaux par des plans au rétroprojecteur, la mutualisation concerne le secteur 5. A la page 4, la raison des 65% à la charge de Lonay s'explique mais uniquement pour ce tronçon. Le reste se répartit entre le nombre d'équivalents-habitants qui se raccordent et l'avancée des travaux sur ce collecteur. Ce tronçon a été décortiqué en 5 secteurs. Denges, Ecublens, Echandens participent sur tout le tronçon, tandis que Lonay participe au fin et à mesure du nombre des raccordés.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote à main levée.
Avec une abstention,

Le Conseil intercommunal de l'ERM

- vu le préavis N° 05/2020 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 1'380'000.-- TTC, pour la reconstruction d'un tronçon du collecteur "Autoroute, No 87" - Etape II sur la Commune de Lonay,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

8. Elections statutaires :

- Deux membres de la Commission des finances

Le Président informe que Mme Patricia CORREIA DA ROCHA, déléguée de Morges, a écrit un message indiquant qu'elle se propose comme candidate.

Mme Patricia CORREIA DA ROCHA est élue tacitement à la Commission des finances en remplacement de M. Philippe HENRIOD.

M. Joseph WEISSEN conteste et dit qu'il s'agit de nommer des suppléants.

Le Président répond que lui-même était commissaire, seul M. Christophe CARTIER était suppléant.

Le Président constate qu'il n'y a pas d'autre candidat et que M. Christophe CARTIER n'a pas de remplaçant. (Selon le règlement, M. Philippe HENRIOD n'étant pas démissionnaire, il n'y a pas lieu de le remplacer. Mme Patricia CORREIA DA ROCHA est donc suppléante de la Commission des finances.)

9. Communication du Bureau

Le Bureau n'a pas de communication.

10. Communications du Comité de direction

Le Président informe qu'il y avait 4 communications écrites dans le courrier envoyé et demande au Comité de direction s'il a d'autres communications à faire.

M. Christian MAEDER a 2 informations orales et lit les documents ci-dessous :

1) « Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance du 11 décembre 2019, nous vous informions que l'ERM allait s'attacher les services de Mme Régine Henrioud à la suite du départ de Mme Monod et ce, pour une courte durée en attendant de repouvoir le poste dans le courant de cette année. Or, Mme Henrioud a accepté avec plaisir de poursuivre son activité au sein de l'ERM. Nous vous informons donc qu'elle a été engagée définitivement à compter du 1^{er} septembre dernier. Elle secondera Mme Baumberger dans les tâches administratives courantes et contribuera au suivi du contrôle des citernes. Le Comité de direction lui souhaite plein succès au sein de l'ERM. »

2) « Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En réponse à la demande de M. Pierre-Marc Burnand lors de la séance du Conseil intercommunal de juin dernier, le Comité de direction vous informe que le bureau d'ingénieurs Triform est en train de finaliser un dossier résumant les diverses étapes, les choix des options et les décisions validées au fur et à mesure des études qui ont conduit à la préparation du dossier relatif à l'Autorisation Préalable d'Implantation (API) déposé à l'enquête en novembre 2019. Il sera complété par les nouvelles propositions d'implantation présentées à la Municipalité de Morges en juin dernier. Ce

document servira de base pour la rédaction d'une communication écrite à l'attention du Conseil intercommunal d'ici à la fin de cette année. »

M. Olivier JEANNERET, délégué de Tolochenaz, remercie le Comité de direction, au nom de la Commission de gestion, pour sa réponse au vœu No 4.

11. Questions, vœux et divers

M. Luc BRETON, délégué Vaux-sur-Morges, se dit très intéressé par le traitement des micropolluants et aimerait savoir si cette question a été traitée lors d'une de ses absences.

M. Christian MAEDER répond que ce sujet fait partie du travail du gros projet et que la phase actuelle consiste à trouver une implantation qui donne satisfaction au plus grand nombre de personnes. Selon la planification, la prévision est pour 2025.

M. Luc BRETON demande si actuellement il n'y a rien de particulier.

M. Christian MAEDER répond que non concernant les micropolluants.

M. Olivier JEANNERET, délégué de Tolochenaz, remercie le Comité de direction, au nom de la Commission de gestion, pour sa réponse au vœu No 4.

Adewald  *J.P. Ri*